

COMMUNE DE SAINT-GERMAIN-SUR-AVRE

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 septembre 2022

L'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 modifie les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes des collectivités territoriales.

Depuis le 1^{er} juillet 2022, le compte-rendu simplifié des séances du Conseil Municipal est supprimé et remplacé par la création d'une liste des délibérations de l'organe délibérant qui sera affichée en mairie et publiée sur le site internet dans un délai d'une semaine à compter de l'examen de ces délibérations par le Conseil Municipal.

Numéro	Objet de la délibération	Décision
<u>029-2022</u>	Commission locale d'évaluation des charges transférées - Reprise des équipements sportifs gérés par le SICOSSE - Transfert des missions d'accompagnement d'accès aux droits auprès du relais des services publics - Adoption du rapport final pour les attributions de compensation définitives 2022	Approuvée
<u>030-2022</u>	Reversement à Evreux Portes de Normandie d'une partie de la Taxe d'Aménagement	Approuvée
<u>031-2022</u>	Répercussion des taxes sur les loyers des appartements	Reportée
<u>032-2022</u>	Convention de location à usage d'un car avec mise à disposition de personnel avec la Commune de Saint-Lubin-des-Joncherets	Approuvée
<u>033-2022</u>	Convention Boxy	Approuvée
<u>034-2022</u>	Acquisition d'un kit 7 machines	Approuvée
<u>035-2022</u>	Demande de rétrocession de concession cimetière	Approuvée
<u>036-2022</u>	Convention de médiation préalable obligatoire avec le Centre De Gestion de l'Eure	Approuvée
<u>037-2022</u>	Renouvellement de la Convention d'Adhésion au service commun « Application du Droit des sols » d'Evreux Portes de Normandie pour l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme	Approuvée
<u>038-2022</u>	Admissions en non-valeur	Approuvée
<u>039-2022</u>	Créances éteintes	Approuvée
<u>040-2022</u>	Modification du règlement intérieur de la salle des fêtes	Approuvée
<u>041-2022</u>	Accueil de loisirs - Participation de la Commune de La Madeleine-de-Nonancourt	Approuvée

Affiché le 22 septembre 2022